

# Algérie



- chiffres clés
- Superficie en milliers de km<sup>2</sup> : 2 382
  - Population en milliers (2001) : 30 841
  - PIB par habitant en dollars (2001) : 1 774
  - Taux d'analphabétisme (2001) : 31.2



# Algérie

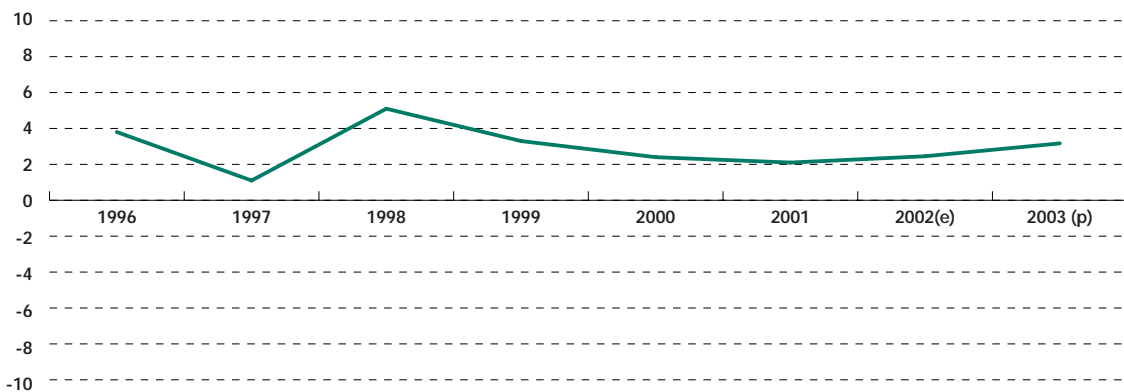
AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE, le secteur des hydrocarbures représente plus de 30 pour cent du PIB, 97 pour cent des exportations et plus de 60 pour cent des revenus budgétaires. Le pays est par ailleurs caractérisé par un secteur public industriel peu performant, un chômage élevé qui touche près de 30 pour cent de la population active et une détérioration du niveau de vie de la population.

Sur la période 1995-2000, la croissance de l'économie algérienne est restée modeste et en-deça de son potentiel avec une moyenne annuelle de 3.3 pour cent. Le lancement en 2001 du programme triennal de soutien à la relance économique ainsi que la poursuite des réformes économiques devraient permettre une croissance de 2.6 pour cent en 2002 et

de 3.7 pour cent en 2003. Après avoir atteint deux chiffres au milieu de la décennie 1990, l'inflation a été maîtrisée en 2000 en-deça de 0.3 pour cent. Avec la mise en œuvre du programme de relance 2001-04, l'inflation devrait augmenter en 2002 pour atteindre 4.4 pour cent et ensuite décliner en 2003 à 3.8 pour cent. Cependant, les progrès de l'économie algérienne resteront dans les années à venir suspendus à l'évolution de la situation politique et sociale : celle-ci demeure marquée par une forte instabilité de l'environnement politique et des problèmes de sécurité qui contribuent à détériorer le niveau de vie de la population et à freiner l'initiative privée et la mise en œuvre des réformes économiques.

Les progrès de l'économie algérienne seront dans les années à venir suspendus à l'évolution de la situation politique et sociale

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume



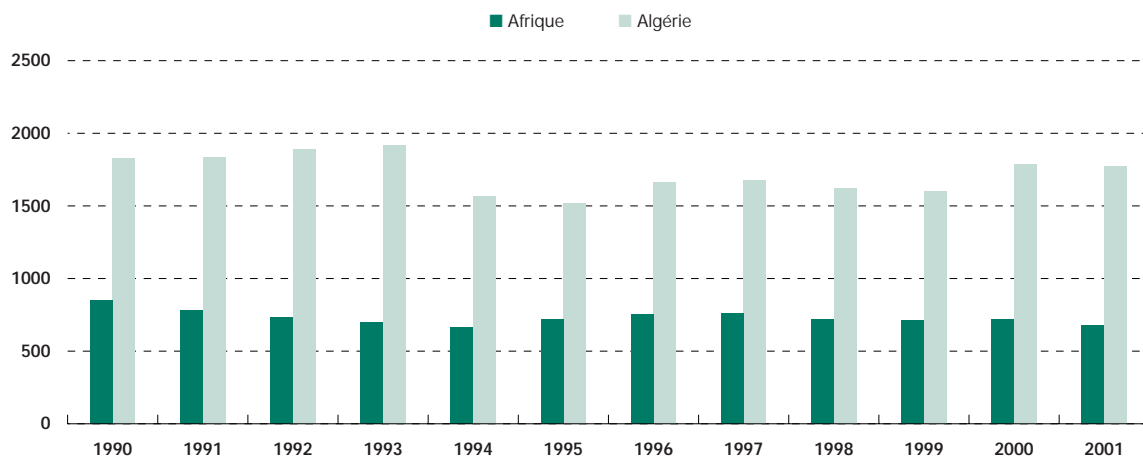
Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données du FMI.

## Développements économiques récents

La baisse de 50 pour cent des termes de l'échange de l'Algérie, suite au contre-choc pétrolier de 1986, a ébranlé une économie fortement dépendante du prix des hydrocarbures. Pour faire face à la crise, les autorités ont mis en place dès 1988 un programme de stabilisation macro-économique et de réformes structurelles avec

pour objectif la transition vers l'économie de marché. Cet important programme a subi un arrêt après les événements politiques qu'a connus le pays en 1991. Par la suite, l'aggravation de la situation économique et financière de l'Algérie en 1994 a conduit les autorités à mettre en place un programme de réformes appuyé par le FMI et la Banque mondiale et à entamer des négociations pour le rééchelonnement de la dette extérieure

Figure 2 - PIB par habitant en Algérie et en Afrique (en dollars courants)



Source: Estimations des auteurs sur la base des données du FMI.

En 2001, le gouvernement algérien a mis en place un Programme triennal de soutien à la relance de l'économie (PSRE) afin d'impulser une dynamique de croissance à une économie dont les modestes performances, ces dernières années, conjuguées à la situation socio-politique délétère, ont débouché sur la création d'un cercle vicieux qui ne fait qu'aggraver la détérioration du niveau de vie de la population.

Le PIB en volume a augmenté de 2.1 pour cent en 2001, contre une croissance de 2.5 pour cent l'année précédente, tandis que le taux de chômage continuait à approcher le seuil des 30 pour cent.

En 2001, la croissance a été inégale entre les principaux secteurs. La part de l'agriculture dans la production totale a été de 9.2 pour cent du PIB en 2001 contre 8 pour cent en 2000. Le secteur a enregistré une croissance de 18.7 pour cent en 2001 alors qu'il avait enregistré une décroissance de 4.3 pour cent en 2000. Cette performance du secteur est due à de bonnes conditions climatiques mais également aux premiers résultats encourageants du Plan national de développement de l'agriculture (PNDA) mis en œuvre en 2000. Ce programme vise à favoriser la mise en valeur des terres sous le régime de la concession, fournir une assistance technique aux producteurs et soutenir financièrement les agriculteurs par le biais du Fonds national de développement et de régulation agricole (FNDRA).

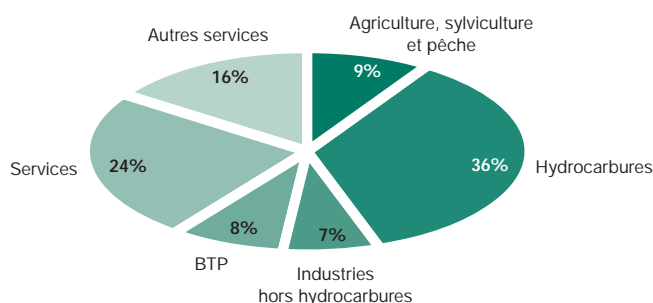
Hors hydrocarbures, la part de l'industrie dans le PIB a été de 7.2 pour cent en 2001 contre 7.0 pour cent en 2000. La croissance du secteur, faible en 2001 (0.9 pour cent par rapport à l'année 2000), a été principalement le fait du secteur privé qui a enregistré une croissance de 4.5 pour cent, tandis que le secteur public affichait une baisse de 0.7 pour cent. Les résultats du secteur privé viennent consolider une tendance positive observée sur les trois dernières années. La part du secteur privé dans le PIB hors hydrocarbures n'a cessé de croître ces dernières années passant de moins de 65 pour cent en 1994 à 77 pour cent en 1999.

Le secteur industriel public algérien, qui représente une lourde charge pour l'État, connaît des difficultés structurelles caractérisées par l'obsolescence de l'outil de production, une faible productivité, une faible compétitivité de la production face aux produits d'importation et une sous-utilisation des capacités de production.

Concernant le secteur des hydrocarbures, l'indice de production qui connaît une progression remarquable depuis 1986 a néanmoins enregistré en 2001 un recul de 2.8 pour cent par rapport à l'année 2000, pendant que les exportations d'hydrocarbures affichaient une baisse de 5.1 pour cent.

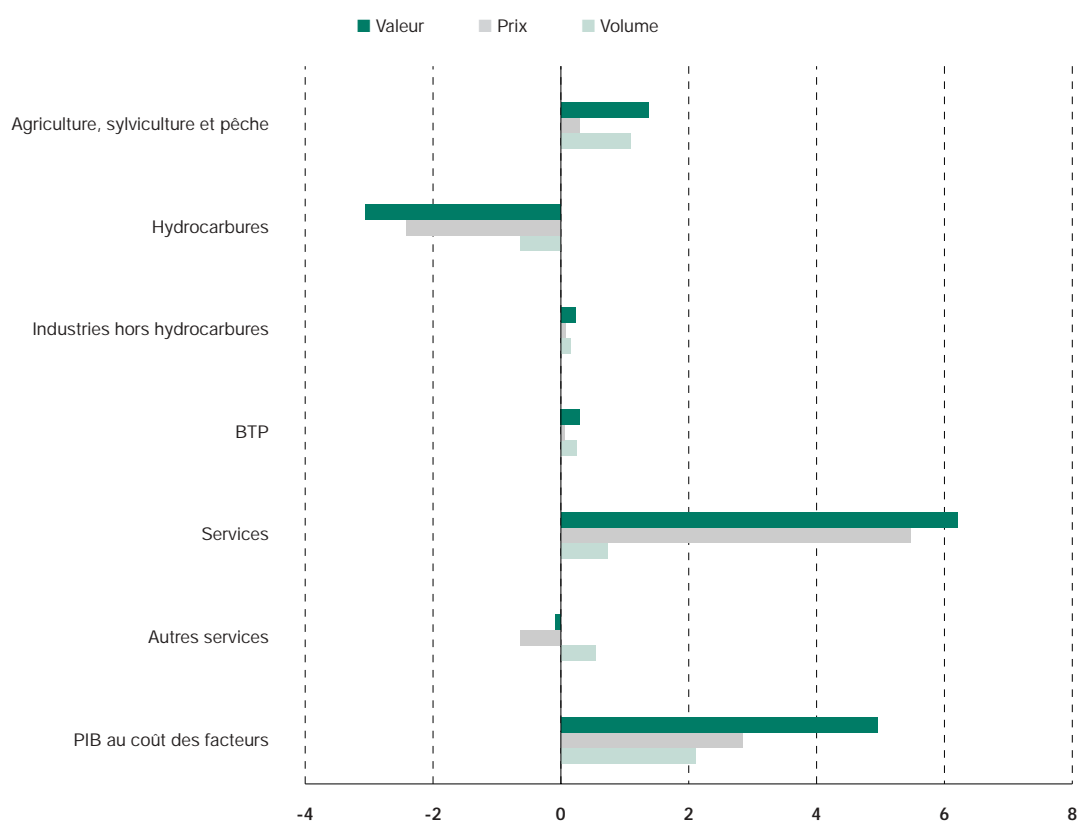
La part des hydrocarbures dans le PIB à prix courants est passée de 40 pour cent en 2000 à 35.5 pour cent

Figure 3 - Ventilation sectorielle du PIB en 2001



Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données du FMI.

Figure 4 - Contributions à la croissance du PIB en 2001



Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données du FMI.

en 2001. Cette baisse est due principalement à la baisse du prix du baril du pétrole qui a été en moyenne, sur 2001, de 24.8 dollars contre 28.5 dollars en 2000. Il est à noter par ailleurs que la stratégie algérienne de développement du secteur de l'énergie risque d'être compromise par la Directive européenne 98/30/CE portant sur la libéralisation du marché gazier. La nouvelle formule « spot » impose des contrats à court terme et

le libre choix des fournisseurs, contrairement à l'ancienne formule *take or pay* qui garantissait des contrats à long terme aux pays exportateurs, assurant ainsi l'amortissement des lourds investissements consentis dans la filière gaz. Toutefois, ce secteur stratégique bénéficie de toute l'attention des autorités qui y poursuivent une politique résolue d'investissement et de développement. Ainsi, les contrats de partenariat

conclus avec les firmes pétrolières étrangères ont permis la reconstitution en 2000 des réserves énergétiques à leur niveau de 1970. Des mesures incitatives ont également été prises pour doubler les niveaux de récupération secondaire et tertiaire.

Le secteur du bâtiment et travaux publics a représenté pour sa part 8.5 pour cent du PIB en 2001 contre 8.2 pour cent en 2000. La croissance du secteur n'a été que de 2 pour cent en 2001. Dans le secteur des travaux publics, les principales actions entreprises en 2001 ont porté sur la relance des projets liés à l'autoroute Est-Ouest ; le renforcement et la modernisation du réseau routier ; les opérations de désenclavement de communes isolées et la reprise des travaux d'infrastructures portuaires et aéroportuaires. Le secteur de l'habitat, à fin juin 2001, était caractérisé par un recul des résultats en matière de lancement et de livraison de logements. Ce secteur a livré au second semestre 2001 53173 logements contre 75340 sur la même période

en 2000. Concernant le lancement de la construction de nouveaux logements, un accroissement important de 61 pour cent a été enregistré avec 87 208 logements au second semestre 2001 contre 54 089 sur la même période en 2000. Ce secteur est appelé à jouer un rôle clé dans le programme de relance du gouvernement notamment en matière de création d'emplois.

Le secteur des services a enregistré un taux de croissance quasi stable en 2001, soit 3.8 pour cent contre 3.1 pour cent en 2000. Sa part dans le PIB a connu en 2001 une légère croissance, soit 21.8 pour cent contre 20.5 pour cent en 2000. La branche la plus importante de ce secteur, c'est-à-dire les transports, souffre d'une situation de marasme général. Le plan de soutien à la relance économique prévoit un vaste plan d'action pour la modernisation de ce secteur à travers le développement de partenariats, la gestion par concession et un important plan d'investissement. Dans ce cadre, un programme de transport et d'électrification

Tableau 1 - Composantes de la demande (en pourcentage du PIB)

	1995	1999	2000	2001	2002 (e)	2003 (p)
<b>Formation brute du capital</b>	<b>30.2</b>	<b>28.1</b>	<b>24.2</b>	<b>27.2</b>	<b>27.8</b>	<b>28.2</b>
Secteur public	7.2	5.9	7.9	8.5	8.8	8.9
Secteur privé	23.0	22.2	16.3	18.7	19.0	19.3
<b>Consommation finale</b>	<b>72.6</b>	<b>68.7</b>	<b>55.7</b>	<b>58.6</b>	<b>57.3</b>	<b>55.9</b>
Publique	17.0	17.1	13.7	14.9	14.5	14.1
Privée	55.6	51.6	42.0	43.6	42.8	41.8
<b>Contribution de l'extérieur</b>	<b>-2.8</b>	<b>3.2</b>	<b>20.1</b>	<b>14.2</b>	<b>14.9</b>	<b>15.9</b>
Exportations	26.0	27.4	41.7	36.6	38.1	39.4
Importations	-28.8	-24.2	-21.6	-22.3	-23.2	-23.5

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données du FMI et des autorités nationales.

ferroviaire est prévu pour la période 2001-04 pour un coût global de 54.6 milliards de dinars (0.7 milliard de dollars). Par ailleurs, un programme d'infrastructures routières, maritimes et aéroportuaires portant sur 25 projets pour un coût de 45.3 milliards de dinars est inscrit au programme de relance.

En 2000, en raison de la bonne conjoncture pétrolière, le taux d'épargne avait atteint 33.1 pour cent. Il a reculé en 2001 à 18.4 pour cent du PIB, alors que la consommation totale augmentait par rapport à 2000, passant de 55.2 pour cent à 58.6 pour cent du

PIB en 2001. L'investissement intérieur a également augmenté en 2001 pour représenter 22.7 pour cent du PIB contre 21.3 pour cent du PIB en 2000, suite à la politique de relance mise en place par le gouvernement.

## Politique macro-économique

### Politique budgétaire et monétaire

L'économie algérienne est fortement tributaire du secteur des hydrocarbures qui représente 97 pour cent

des exportations totales, 60 pour cent des recettes fiscales et plus de 30 pour cent du PIB.

Pour faire face à cette caractéristique structurelle de l'économie, notamment pour équilibrer la loi de finance et réduire la dette publique, le gouvernement a mis en place en juin 2000 un « fonds de régulation des recettes », alimenté par les excédents fiscaux liés au dépassement des prix prévisionnels retenus pour l'élaboration de la loi de finances par les cours effectivement constatés sur le marché. Ce fonds a dégagé un solde de 232.4 milliards de dinars (3 milliards de dollars) en 2000 et 123 milliards de dinars (1.57 milliard de dollars) en 2001.

L'accroissement en valeur des recettes budgétaires a été en 2001 de 22.6 pour cent par rapport à 2000, alors que l'augmentation des dépenses s'est élevée à 30.9 pour cent. Cet accroissement est dû principalement à l'augmentation des dépenses d'équipement.

La nette amélioration des finances publiques constatée en 2000 liée à la conjoncture pétrolière, s'est depuis consolidée, le solde global des opérations

financières de l'Etat restant excédentaire à 3.4 pour cent du PIB en 2001 et 5.3 pour cent en 2002. Ces bonnes performances des finances publiques ont constitué un appui significatif à la mise en œuvre du programme de relance.

En 2001, ce programme était doté d'un montant de 525 milliards de dinars répartis sur cinq volets : 45 milliards de dinars pour l'appui aux réformes, 65.3 milliards de dinars destinés à l'agriculture et à la pêche, 114 milliards de dinars à l'appui au développement local, 210.5 milliards de dinars consacrés aux grands travaux d'infrastructures et 90.2 milliards de dinars alloués au développement des ressources humaines. Néanmoins, les dégâts importants dus aux inondations du 10 novembre 2001 ont contribué à ralentir quelque peu l'exécution du programme : celui-ci a en effet été amputé de près du tiers de son enveloppe budgétaire afin de financer la reconstruction des zones sinistrées.

L'évolution favorable de la situation monétaire de l'Algérie en 2001 est le résultat de l'amélioration de la situation des finances publiques et de la consolidation de sa position extérieure. En effet, l'augmentation des

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1995	1999	2000	2001	2002 (e)	2003 (p)
<b>Recettes totales (avec dons)</b>	<b>30.0</b>	<b>30.0</b>	<b>38.7</b>	<b>35.0</b>	<b>36.3</b>	<b>37.8</b>
Recettes fiscales	29.7	29.5	38.3	34.6	35.9	37.3
Autres recettes	18.3	19.9	30.1	25.7	27.0	28.4
Dons	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Dépenses totales (avec prêts nets)</b>	<b>31.4</b>	<b>30.5</b>	<b>28.9</b>	<b>31.6</b>	<b>31.1</b>	<b>30.4</b>
Dépenses courantes	24.1	24.6	21.0	20.7	19.8	18.9
<i>Sans les intérêts</i>	<i>20.9</i>	<i>20.6</i>	<i>17.1</i>	<i>17.2</i>	<i>16.6</i>	<i>16.0</i>
Salaires	9.4	9.0	7.1	7.1	6.9	6.7
Paiements d'intérêts	3.1	4.0	4.0	3.5	3.2	2.9
Dépenses en capital	7.2	5.9	7.9	11.0	11.3	11.5
<b>Solde primaire</b>	<b>1.7</b>	<b>3.5</b>	<b>13.8</b>	<b>6.9</b>	<b>8.4</b>	<b>10.3</b>
<b>Solde global</b>	<b>-1.4</b>	<b>-0.5</b>	<b>9.8</b>	<b>3.4</b>	<b>5.3</b>	<b>7.4</b>

Note : Le poste « autres recettes » rend compte des recettes pétrolières.

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données du FMI et des autorités nationales.

réserves de change, reflétée par l'accroissement de l'agrégat avoirs extérieurs nets de la Banque d'Algérie (1 286.4 milliards de dinars fin décembre 2001 contre 774.3 milliards de dinars fin décembre 2000), a renforcé la situation financière du pays, d'autant plus que cet

agrégat a constitué la seule source de création monétaire. Cette expansion de la base monétaire a été atténuée par l'augmentation des dépôts du Trésor auprès de la Banque d'Algérie. La position nette des dépôts de l'État était de 275.3 milliards de dinars en décembre 2001, après

avoir atteint 416.8 milliards de dinars fin juin 2001. Cette baisse s'explique par les décaissements du Trésor destinés à l'assainissement du portefeuille des banques publiques. De ce fait, les banques ont pratiquement cessé de se refinancer auprès de la Banque d'Algérie : le montant de ces refinancements, égal à 102.9 milliards de dinars fin juin 2001, était nul en décembre de la même année.

La base monétaire a connu une forte expansion au second semestre 2001 due à la forte croissance, de l'ordre de 14.5 pour cent, de la monnaie fiduciaire et à l'expansion des dépôts des banques et établissements financiers auprès de la Banque d'Algérie. Pour juguler l'effet inflationniste de cette expansion de la base monétaire, la Banque d'Algérie a entrepris de réactiver l'instrument de politique monétaire que sont les réserves obligatoires. Par ailleurs, l'excès d'offre sur le marché interbancaire a induit une baisse des taux d'intérêts négociés.

La masse monétaire (M2) a enregistré une forte augmentation, en 2001, de l'ordre de 23 pour cent. Cette augmentation s'explique par la forte croissance des dépôts à terme en dinars et des dépôts en devises résultant de l'accroissement de l'épargne financière des entreprises du secteur des hydrocarbures.

Après avoir été maîtrisée en 2000 (0.3 pour cent), l'inflation est remontée à 4.2 pour cent en 2001. Cette hausse s'explique par l'augmentation du salaire national minimum garanti (SNMG) qui est passé de 6 000 à 8 000 dinars et par la recapitalisation des banques qui a induit une surliquidité de l'économie. L'effet psychologique du lancement en avril 2001 du PSRE peut être également un facteur explicatif.

Le régime de change en Algérie est un régime de flottement administré. Le dinar est convertible uniquement aux fins de transactions courantes et la cotation se fait sur le marché interbancaire où la Banque d'Algérie est pratiquement le seul fournisseur de devises puisqu'elle centralise les recettes d'hydrocarbures. En 2001, les réserves de change ont atteint 17.9 milliards de dollars (près de 18 mois d'importations) fin 2001 contre 11.9 milliards de dollars fin 2000. Cette augmentation des réserves de change a renforcé l'équilibre du marché interbancaire des changes. L'offre accrue de devises en 2000 et 2001 a contribué, face à une relative stabilité de la demande, à la stabilisation du taux de change effectif réel en 2001 puisque le cours moyen dinar/euro s'est maintenu à 69 dinars pour un euro.

### Position extérieure

En matière d'échanges extérieurs, les recettes d'exportation des biens et services sont estimées en 2001 à 20 milliards de dollars contre 22.2 milliards en 2000, dont la quasi totalité provient des recettes d'exportation des hydrocarbures. Les importations, en augmentation de près de 6.6 pour cent par rapport à la même période en 2000, sont quant à elles estimées à près de 10 milliards de dollars. Le solde positif de la balance commerciale a été en 2001 de 10 milliards de dollars contre 13 milliards de dollars en 2000, et devrait connaître une tendance à la hausse en 2002 et 2003.

Le compte courant de la balance de paiements consolide, pour l'année 2001, les bonnes performances de l'année 2000, avec un excédent de 6.7 milliards de dollars contre 9 milliards de dollars en 2000. Le compte

Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1995	1999	2000	2001	2002 (e)	2003 (p)
Balance commerciale	0.1	7.1	23.3	17.0	17.8	18.9
Exportations de biens (f.o.b)	24.4	25.9	40.0	34.9	36.4	37.7
Importations de biens (f.o.b)	-24.3	-18.9	-16.7	-17.9	-18.6	-18.9
Services	-3.1	-3.9	-2.7	-2.8		
Revenu des facteurs	-5.2	-4.8	-5.0	-3.1		
Transferts courants	2.6	1.7	1.5	1.2		
<b>Solde des comptes courants</b>	<b>-5.6</b>	<b>0.1</b>	<b>17.1</b>	<b>12.4</b>		

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données du FMI et des autorités nationales.

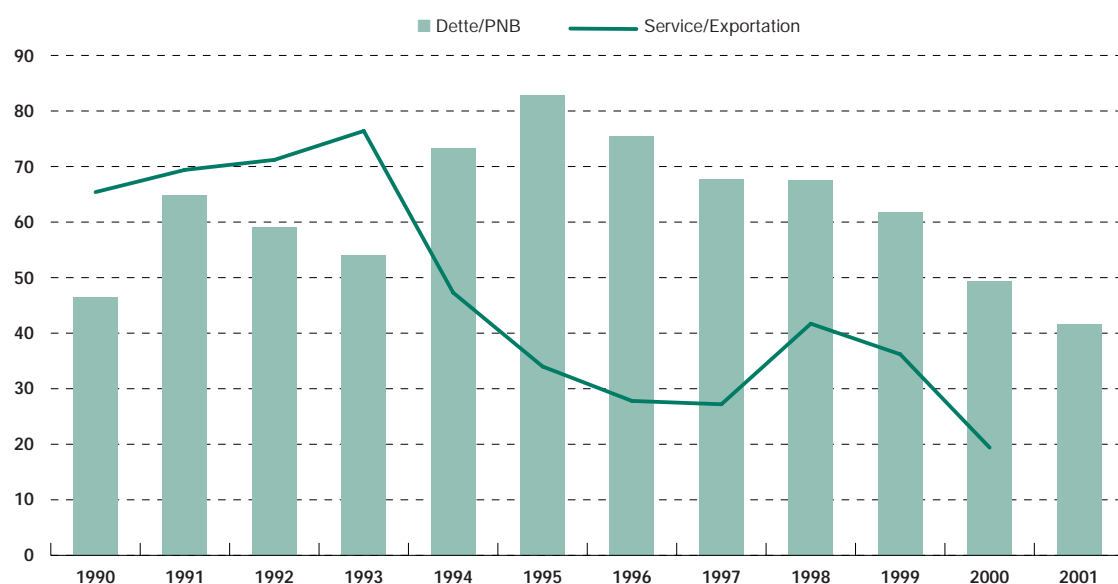


de capital de la balance des paiements enregistré en revanche un déficit en 2001, mais inférieur à celui de la période 1999-2000 en raison de l'augmentation des investissements directs étrangers.

Les indicateurs de la dette extérieure ont connu une évolution favorable avec la confirmation de la

tendance à la baisse de l'encours de la dette. Fin 2001, le stock de la dette externe était de 22.6 milliards de dollars contre 25.3 milliards à fin 2000, la dette à court terme représentant à peine 1.2 pour cent du stock de la dette à fin 2001. Le ratio du service de la dette a atteint 22.2 pour cent en 2001 contre 19.8 pour cent en 2000. Une autre évolution positive en matière d'endettement

Figure 5 - Part de l'encours de la dette dans le PNB et ratio du service sur les exportations de biens et services (en pourcentage)



Source : Banque mondiale (2002).

concerne l'augmentation, en 2001, de la part relative des crédits concessionnels (78.7 pour cent) dans l'encours de la dette à moyen et long terme.

## Questions structurelles

Des réformes économiques ont été engagées par l'État dès la fin des années 80 dans le but de dynamiser la croissance et de diversifier l'économie dans le cadre de la transition d'une économie socialiste vers une économie ouverte de marché. La restructuration du secteur industriel public a été et reste la clé de voûte de ces réformes économiques. A la suite du programme d'ajustement structurel entrepris en 1995, la situation macro-économique et financière de l'économie

algérienne s'est nettement améliorée, mais la croissance reste lente et le secteur industriel public constitue toujours une lourde charge pour l'État. Selon le ministère de l'Industrie et des Restructurations, près de 15 milliards de dollars ont déjà été injectés dans le secteur public et le programme de relance prévoit encore 7 milliards de dinars pour compléter sa restructuration et le préparer à l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'Union européenne à l'horizon 2012. Cet accord signé en 2001 envisage un démantèlement tarifaire sur l'ensemble des produits industriels, agricoles et de la pêche originaires de l'Union européenne : sa mise en œuvre est immédiate pour les produits industriels et progressive pour les demi-produits et produits finis. Les négociations relatives aux services se poursuivront après l'accession

de l'Algérie à l'OMC, envisagée par le gouvernement algérien d'ici 2004.

Parallèlement à la signature de l'accord d'association, une réforme fiscale est en cours, qui a conduit à la simplification des tarifs douaniers réduits à trois taux, 5, 15 et 30 pour cent, et vise un démantèlement tarifaire progressif, avec la réduction du tarif douanier et celle du droit additionnel provisoire qui avait été mis en place à titre transitoire pour soutenir la production nationale. L'objectif est de promouvoir le commerce extérieur, d'accompagner la mise en place de la zone de libre échange avec l'Union européenne et de permettre l'entrée de l'Algérie dans l'OMC. Le programme de relance 2001-04 a alloué 20 milliards de dinars à la modernisation de l'administration fiscale et au soutien de la réforme des tarifs douaniers.

Il est à noter l'opposition du principal syndicat des travailleurs, l'UGTA, et du patronat public et privé à nombre de clauses de l'accord d'association avec l'Union européenne. Ces derniers considèrent que l'économie nationale n'est pas encore prête pour une telle ouverture et qu'en l'absence de protection elle ne résistera pas, aggravant davantage le chômage et accentuant le malaise social actuel. Il est reproché également au gouvernement de ne pas avoir suffisamment consulté les partenaires sociaux dans les négociations sur l'accord d'association.

Le chantier de la réforme des entreprises publiques a été ouvert dès le début des années 90. De 1991 à 1996, l'autonomie juridique et financière a été accordée progressivement à toutes les entreprises publiques. Parallèlement, un programme d'assainissement financier a été mis en place. Sur la même période, les conversions de créances ont atteint 4 pour cent du PIB (357 milliards de dinars). En 1997, la somme de 187 milliards de dinars (6.8 pour cent du PIB) a été consacrée à l'assainissement du bilan des offices d'importation des produits alimentaires, de la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) et de la Société nationale de l'électricité et du gaz (Sonelgaz). Par ailleurs, et toujours sur la même période, le Fonds d'assainissement (créé en 1991 et aboli en décembre 1996) a transféré vers les entreprises publiques pas moins de 110 milliards de dinars, soit 1.3 pour cent du PIB.

Le processus de restructuration a été accéléré à partir de décembre 1996 avec le regroupement des Entreprises publiques économiques (EPE) en onze sociétés de portefeuille sectorielles appelées holdings, puis avec la mise en place d'un dispositif banques/entreprises imposant des contraintes budgétaires strictes. L'objectif de ce dispositif consistait à réduire le nombre croissant des découverts des entreprises publiques et à assainir progressivement leurs finances. Les holdings avaient pour mission de gérer les actifs de l'Etat et de veiller à la restructuration des entreprises publiques et, le cas échéant, à les préparer à la privatisation, à la mise en partenariat ou, en dernière extrémité, à la liquidation. En décembre 1997, 76 EPE avaient été dissoutes et les autorités ont diffusé une liste de 250 EPE à privatiser.

Dès 1995, et suite au plan de stabilisation et au programme d'ajustement structurel appuyés par le FMI, l'Algérie a entamé son programme de privatisation en promulguant une ordonnance relative à la privatisation des entreprises publiques. Un premier programme de privatisation portant sur 1300 entreprises publiques locales (EPL) a été engagé en avril 1996 avec l'appui de la Banque mondiale. En avril 1998, 827 EPL avaient déjà été liquidées et 464 autres vendues à leurs employés. Jusqu'en 2000, aucune avancée significative en la matière n'a eu lieu, hormis la liquidation de près de 1000 entreprises publiques locales qui a conduit au licenciement de près de 36 000 employés. En 2001, la privatisation de la première grande entreprise publique économique a eu lieu et a concerné le complexe sidérurgique d'El Hadjar (SIDER) : très endetté à la fin des années 90, il avait été financièrement restructuré et ses effectifs réduits de 22 000 à 12 000 employés. Le complexe a récemment été cédé à hauteur de 75 pour cent à Ispat, une entreprise indienne de la sidérurgie. En décembre 2000, l'entreprise nationale de détergents et produits d'entretien (ENAD) a signé un partenariat avec l'entreprise allemande Henkel (qui détient désormais 60 pour cent de son capital). Par ailleurs, le gouvernement a procédé à la vente de la deuxième licence de GSM à l'entreprise égyptienne Orascom.

L'année 2001 a été marquée par une volonté réelle d'ouverture vers le secteur privé, avec l'adoption des

textes fondamentaux sur la réforme des lois relatives à l'investissement, aux télécommunications, à l'électricité et aux mines. Un Conseil national de l'investissement et une Agence nationale de développement de l'investissement (guichet unique facilitant la tâche aux investisseurs) ont été créés. Il faut également souligner la préparation d'un partenariat entre l'entreprise nationale publique d'aviation Air Algérie et l'entreprise d'aviation privée *Khalifa Airways*.

Sur le plan réglementaire, l'Algérie a procédé en août 2001 à la promulgation d'une ordonnance portant sur un nouveau dispositif d'organisation, de gestion et de privatisation des entreprises publiques économiques. Celle-ci vient remplacer les ordonnances de 1995 et a donné lieu à la dissolution des holdings publiques et à la création de 28 sociétés de gestion de participation (SGP). Le Conseil national des privatisations a été rebaptisé Conseil des participations de l'État et une Commission de contrôle des opérations de privatisation a été instituée. Il est à noter par ailleurs la mise en place de dispositions particulières au profit des salariés des entreprises publiques éligibles à la privatisation totale qui bénéficient à titre gracieux de 10 pour cent maximum du capital de l'entreprise concernée. Ils bénéficient en outre d'un abattement de 15 pour cent maximum sur le prix de cession.

Les privatisations en Algérie progressent difficilement pour diverses raisons dont les lenteurs et la complexité des procédures administratives, la résistance au changement des salariés, l'inefficacité des systèmes bancaire et de télécommunication, l'épineux problème des titres de propriétés sur le patrimoine des entreprises et, de façon plus large, la question du foncier, ne sont pas les moindres. Une réelle volonté politique d'aller de l'avant dans le processus de privatisation semble exister mais les progrès sont lents en raison de la situation sociopolitique difficile que connaît le pays depuis une dizaine d'années.

L'État a ouvert à la privatisation tous les secteurs de l'économie (banques, agriculture, tourisme, télécommunications, industrie). Le dernier bastion qui semble résister encore est le secteur de l'énergie (hydrocarbures, électricité). La préparation en 2002

d'un projet de loi relatif au secteur des hydrocarbures a été fortement contestée par les syndicats. Le projet, qui vise à ouvrir le secteur à l'économie de marché et à redonner à l'État son rôle de régulateur, prévoit la création de deux entités indépendantes : l'Autorité de régulation des hydrocarbures et l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT). En octobre 2002, le ministère de la Participation et de la Promotion des investissements (ministère en charge des privatisations) a annoncé le mise en place d'un nouveau programme de privatisation destiné à dynamiser et à accélérer le processus. Dans un premier temps, le ministère compte privatiser 70 entreprises dans un délai de six mois. Il s'agit de petites et moyennes entreprises déstructurées de 250 à 300 salariés. La procédure de privatisation choisie est celle d'appels d'offres groupées.

La réforme du système bancaire est l'autre grand chantier économique des autorités algériennes. Ce secteur est ouvert, depuis la Loi Monnaie et Crédit de 1990, à l'installation de banques privées nationales et étrangères, processus amorcé depuis 1997. De six en 1995, le nombre de banques est passé à 31 en 2002. Le secteur public est constitué de six banques et représente 90 pour cent de l'activité du secteur. Son assainissement a coûté au Trésor public, entre 1991 et 1999, un montant très important estimé à près de 45 pour cent du PIB de 1999 qui devra être complété par un apport supplémentaire estimé à 8 pour cent du PIB. Le cadre du Plan de soutien à la relance économique prévoit de compléter la réforme du système bancaire public par sa mise à niveau technique, la modernisation de son système de paiements et l'amélioration de la supervision des banques.

Par ailleurs, la Bourse d'Alger, qui existe depuis près de quatre ans, demeure à un stade embryonnaire puisque seulement quatre titres y font l'objet d'une cotation : trois actions (celles de l'hôtel Aurassi qui est l'un des plus grands de la capitale, d'Eriad-Setif dans le secteur de l'agro-alimentaire et de Saïdal, le fleuron de l'industrie pharmaceutique publique), et une obligation (Sonatrach, qui est l'entreprise nationale des hydrocarbures).

## Contexte politique et social

Après près de 30 ans de dirigisme, les événements d'octobre 1988 où les manifestations des jeunes contre le système en place ont été durement réprimées, devaient sonner le glas du parti unique et faire souffler sur l'Algérie un vent nouveau d'ouverture démocratique. Plusieurs partis furent ainsi créés et une presse pluraliste et indépendante voyait le jour. Ces bouleversements politiques, combinés aux mutations économiques de la fin des années 80, entraînèrent une instabilité politique, une flambée de l'insécurité et une forte dégradation du niveau de vie des Algériens.

L'élection présidentielle d'avril 1999 qui a amené au pouvoir Abdelaziz Bouteflika avait suscité beaucoup d'espoirs et d'attentes au sein de la population. Trois ans après, l'opinion publique est déçue et l'action présidentielle se trouve entachée par des controverses, principalement autour des résultats de la Concorde civile et de l'immobilisme dans la mise en place des réformes économiques.

Des élections législatives ont eu lieu en mai 2002. Très contestées par certains partis politiques et une partie de la population, elles ont vu le retour sur le devant de la scène de l'ancien parti unique, le Front de Libération Nationale, disposant désormais d'une majorité à l'Assemblée.

Sur le plan de la gouvernance, les réformes mises en place par l'État concernent le secteur de la justice avec l'approbation d'un nouveau code pénal, du code de procédure civile et le lancement des travaux de révision du code civil. Dans le cadre de la réforme de l'administration publique et du renforcement des collectivités locales, une révision des lois sur les associations a été effectuée dans le but de faciliter et d'améliorer la participation des citoyens dans la gestion des affaires locales. De plus, les autorités du pays ont procédé à l'installation d'une commission de réflexion sur la réforme des structures de l'État et de l'administration (Commission Missoum Sbih) qui vient de remettre ses premières conclusions. Les recommandations de cette commission portent sur la réorganisation des missions de l'État à travers un

processus de décentralisation. Le territoire algérien serait réorganisé en sept circonscriptions administratives régionales (CAR) qui dépendraient chacune d'un *wali* et disposeraient d'une capitale et d'une forme d'institution parlementaire. En outre, le Président de la République a procédé en octobre 2001 à l'installation officielle de la Commission nationale consultative de la promotion et de la protection des droits de l'Homme.

La situation socio-économique du pays est caractérisée par un cercle vicieux où la faiblesse de la dynamique économique, la forte dépendance aux exportations d'hydrocarbures ainsi que l'instabilité de l'environnement politique et sécuritaire ont conduit à la détérioration du niveau de vie de la population. Les restrictions budgétaires des années 90, notamment en matière de dépenses sociales, ainsi qu'un taux de chômage de près de 30 pour cent, n'ont fait qu'accroître la gravité de la situation.

Ce malaise social profond et durable a été le détonateur réel de la revendication islamiste. Faute de mécanismes adéquats de communication et de bonne gouvernance, la vague initiale de revendication s'est transformée, au début de la décennie 90, en un mouvement de contestation radicale combinant une forte capacité de mobilisation politique et une stratégie violente de prise du pouvoir. Les nombreuses exactions et pressions directement exercées sur la population ont cependant mené à l'échec de cette démarche qui s'est transformée en une violence ouvertement terroriste sur l'ensemble de la décennie 90. Des exactions sont encore commises aujourd'hui, quoique de manière sporadique. L'islamisme politique radical est aujourd'hui totalement discrédité auprès de la population : les résultats des dernières élections législatives (mai 2002) et locales (octobre 2002) ont en effet relégué le courant islamiste modéré, agissant légalement, au rang de force politique de second ordre. Il faut souligner que ces élections ont été marquées par des mouvements importants de boycott, principalement en Kabylie.

Aux demandes purement socio-économiques se sont greffées ces dernières années des revendications culturelles et identitaires, exprimées parfois avec violence. Ainsi, les événements de Kabylie ont abouti à la

reconnaissance de la langue *tamazight* comme langue nationale reconnue par la Constitution. Dans d'autres régions du pays, les manifestants expriment violemment des demandes socio-économiques, principalement de logement, de travail, d'équité dans la répartition des équipements collectifs (distribution d'eau, assainissement, routes, etc.), de démocratie et de renforcement de l'État de droit.

La situation des droits de l'Homme en Algérie est critiquée, aussi bien par certaines organisations nationales indépendantes comme la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme (LAADH) que des organisations internationales (*Amnesty International*, *Human Rights Watch*, etc.). Ces critiques portent notamment sur les questions de détention illégale, de durée de la détention provisoire, d'abus d'autorité ou de personnes disparues dont certaines ont été arrêtées par les forces de l'ordre.

En matière de pauvreté, les dernières données disponibles datent de 1995. La proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté alimentaire était alors de 5.7 pour cent avec une disparité importante entre le milieu rural (7.8 pour cent) et le milieu urbain (3.6 pour cent). Dans le cadre du programme d'ajustement structurel, l'abandon du soutien par l'État des prix de produits de première nécessité, les compressions d'effectifs et la réduction des dépenses sociales dans le cadre des restrictions budgétaires ont eu des effets sensibles sur les populations à bas revenus.

En matière de santé, si le pays pouvait s'enorgueillir de quelques acquis dans le passé, la situation s'est détériorée ces dernières années, notamment avec la réapparition de maladies liées à la pauvreté et la diminution de la couverture vaccinale. L'utilisation des infrastructures sanitaires et la qualité des prestations se sont également dégradées à cause des problèmes financiers et de la réduction des ressources de la sécurité sociale, ce qui a durement touché une partie de la population qui a vu le coût des médicaments grever davantage ses faibles revenus. En termes d'infrastructures et de moyens humains, les ressources demeurent relativement importantes (un médecin pour 976

habitants et un lit d'hôpital pour 556 habitants en 1998). Ces indicateurs ne constituent cependant pas une mesure de la qualité des prestations fournies à la population, en particulier dans un contexte de pénuries de médicaments, parfois essentiels, et de produits consommables dans les hôpitaux. Enfin, l'indicateur de mortalité infantile était de 50 pour 1000 en 2000.

Depuis son indépendance, l'Algérie a beaucoup investi dans le développement humain. L'analphabétisme dans la population âgée de 10 ans et plus a reculé de 43.6 pour cent en 1987 à 31.9 pour cent en 1998. Toutefois des disparités entre milieu rural et milieu urbain et selon les sexes persistent. En matière d'éducation, le taux de scolarisation qui était de 83.1 pour cent en 1998 dissimule des disparités entre filles (80.7 pour cent) et garçons (85.3 pour cent). Le taux brut de scolarisation des 6-12 ans est de 96.1 pour cent (82 pour cent pour les 6-16 ans). Le système éducatif algérien connaît des insuffisances en termes de rendement, puisque seuls 34 pour cent des élèves entrant en première année terminent l'école fondamentale et un million d'enfants, de 6 à 15 ans, se trouvent en dehors du système scolaire. La « déperdition » scolaire est de l'ordre de 7.4 pour cent pour les 6-12 ans et de 19 pour cent pour les 6-16 ans. Les ratios d'encadrement régressent et l'on enregistre un déficit de 20 000 postes d'enseignants selon les estimations du ministère de l'Éducation nationale. La détérioration de la qualité de l'enseignement a conduit les autorités à mettre en place en 2000 une commission pour la réforme du système éducatif dont les premiers résultats donnent lieu à un vif débat au sein de la société. La réforme proposée est contestée par les « islamo-conservateurs » principalement parce qu'elle préconise l'étude de la langue française en deuxième année du cycle primaire et suggère de substituer à l'éducation religieuse une éducation civique.

